

CNIL : l'utilisation des cookies parmi les thématiques prioritaires de contrôle en 2021

En complément des contrôles faisant suite à des plaintes ou en lien avec l'actualité dans le contexte de la crise sanitaire, la CNIL orientera ses actions de contrôles autour de trois thématiques prioritaires en 2021 : la cybersécurité des sites web, la sécurité des données de santé et l'utilisation des cookies.

La thématique du respect des règles applicables aux cookies et autres traceurs avait été initiée en 2020 afin d'assurer le respect des obligations en matière de ciblage publicitaire et de profilage des internautes. Les contrôles vont se poursuivre cette année avec un périmètre étendu puisqu'à compter du mois d'avril 2021, les vérifications porteront également sur les règles relatives au recueil du consentement telles qu'éclairées par les lignes directrices et la recommandation adoptées par la CNIL le 1^{er} octobre 2020.

(...) la CNIL va poursuivre la coopération avec ses homologues européens pour les traitements transfrontaliers. Elle utilisera ainsi les deux modalités de coopération prévues par le RGPD : l'assistance mutuelle, qui permet de partager toutes informations utiles entre autorités de protection des données, et la réalisation d'opérations conjointes, qui permet d'effectuer des contrôles en France ou au sein d'autres États membres de l'Union européenne en présence des agents des autorités compétentes.

Plus d'informations disponibles [ici](#).